

## « P.J.L Dialogue social et emploi - Jean-Marc Gabouty, Sénateur UDI-UC : « Le travail ne peut pas être tenu pour responsable de tout le mal-être de notre société » »

11/06/2015

### **P.J.L Dialogue social et emploi - Jean-Marc Gabouty, Sénateur UDI-UC : « Le travail ne peut pas être tenu pour responsable de tout le mal-être de notre société »**

*Le Sénat examinera en séance publique, à partir du 22 juin, le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. La commission des Affaires sociales a adopté un amendement à ce texte de Jean-Marc Gabouty, sénateur de la Haute-Vienne, supprimant la disposition adoptée à l'Assemblée nationale fin mai relative à la reconnaissance du « burn out » comme maladie professionnelle.*

« La disposition introduite à l'Assemblée nationale, par amendement, vise à reconnaître le « burn out » comme une maladie professionnelle. Le syndrome d'épuisement professionnel (SEP) peut avoir pour origine une pluralité de facteurs : vie professionnelle, vie privée, familiale, etc. Sa reconnaissance comme maladie professionnelle suppose de pouvoir faire la part des choses entre les différents facteurs. Un diagnostic hâtif pourrait générer des abus et des dérives ayant des conséquences économiques non négligeables ».

Car pour le sénateur, la disposition de l'Assemblée nationale oublie un aspect essentiel, celui de la prise en charge des pathologies psychiques reconnues comme étant d'origine professionnelle. « Celle-ci entraînerait des charges publiques supplémentaires dans un contexte de nécessaire réduction des dépenses publiques » précise le sénateur.

Si les stress post traumatiques consécutifs à des accidents professionnels ou les maladies professionnelles reconnues doivent trouver une réponse et une prise en charge rapides, pour Jean-Marc Gabouty, « le mal-être au travail ne mérite pas une réponse improvisée et simpliste qui ne peut qu'affaiblir la reconnaissance de la valeur travail. Le premier secrétaire du PS le reconnaît lui-même en demandant à ce que son parti travaille à une proposition concrète. »

« Nous attendons du Sénat qu'il élargisse le débat et propose des solutions efficaces et adaptées aux réalités économiques en n'éluant pas la question de la prise en charge. Il faut également arriver à séparer le SEP de tout autre malaise psychique. Pour le comprendre et le prendre en charge, commençons par isoler le problème et l'analyser » conclut le sénateur.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)